

Réunion d'information régionale

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sur l'application de la charte
d'engagements de SNCF Réseau
relative à l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques

Mardi 10 décembre 2024

Sommaire

1. Participants
2. Déroulé de la réunion
3. Introduction
4. Rappel du cadre Egalim et des enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation
5. Présentation de la mise en œuvre des engagements
 - ▶ En matière d'information (*Slides 24 à 26*)
 - ▶ En matière de protection (*Slides 29 à 48*)
 - ▶ En matière de dialogue et conciliation (*Slides 51 & 52*)
6. Échanges sur la mise en œuvre des engagements
7. Présentation des perspectives
8. Clôture et suites

1. Participants

- ▶ Arthur AAILLOUD – Mairie de Miramas
- ▶ Baptiste BONZON – SNCF Réseau
- ▶ Stéphane COPPEY – Association FNE 13
- ▶ Vincent DUPONT – DDTM 13
- ▶ Marielle FABRE – Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne
- ▶ Jordan FLEURUS – Nicaya Conseil – AMO SNCF Réseau
- ▶ Laurence GONTARD – Nicaya Conseil – AMO SNCF Réseau
- ▶ Félix GRAVEL – Métropole Nice Côte d’Azur
- ▶ André IMBERT – Association CLCV 13 et Provence-Alpes-Côte d’Azur
- ▶ Christophe KARLIN – SNCF Réseau
- ▶ Sabine LABAT – Association Groupe Chiroptères de Provence
- ▶ Alexya LACAVE – Nicaya Conseil – AMO SNCF Réseau
- ▶ Valérie Le Bras – Métropole Nice Côte d’Azur
- ▶ Lucette LEGOT – Association ASPONA
- ▶ Julien MAYJONNADE – SNCF Réseau
- ▶ Alain PATOUILLARD – Association Mouvement National de Lutte pour l’Environnement
- ▶ Marie-Pierre PELT – Mairie de Port-de-Bouc
- ▶ Sandrine RABASEDA – SNCF Réseau
- ▶ Jean-Noël TEXIER – Association Société Alpine de protection de la nature – FNE 05
- ▶ Karim TOUATI – SNCF Réseau

2. Déroulé de la réunion

- ▶ Introduction
- ▶ Rappels : cadre Egalim, enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation
- ▶ Engagements pris par SNCF Réseau dans sa charte et avancement de leur mise en œuvre
- ▶ Perspectives pour l’avenir
- ▶ Clôture et suites

3. Introduction

Karim TOUATI, Directeur Territorial Provence-Alpes-Côte d’Azur, accueille les participants à cette première réunion régionale annuelle de suivi de la mise en œuvre des engagements de SNCF Réseau dans le cadre de la charte relative à l’utilisation des produits phytopharmaceutiques. *(Slides 2 & 3)*

Il souligne la politique ambitieuse, car volontaire, de SNCF Réseau pour assurer la maîtrise de la végétation sans glyphosate et conserver le caractère écologique du transport ferroviaire. Outre l’abandon du glyphosate, cette volonté

de l'entreprise se traduit également par l'évolution de ses pratiques, plus durables, conformément aux engagements pris dans le cadre de la charte Egalim et sur lesquels la présente réunion va permettre d'échanger.

Il indique que la Direction Territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur gère un réseau de 1286 km de voies circulées qui traverse 250 communes, pour près de 900 circulations quotidiennes, nécessitant l'entretien de 6 000 ha.

Il explique que SNCF Réseau assure la gestion opérationnelle des circulations ferroviaires qui passe par une surveillance et maintenance en continu des infrastructures et par la réalisation de travaux de modernisation et de développement du réseau.

Il précise que la présence de végétation sur les voies ou à proximité de celles-ci peut avoir de réelles conséquences sur la sécurité et la régularité des circulations ferroviaires, ainsi que sur la sécurité des personnels d'intervention qui cheminent le long des voies.

Pour maîtriser cette végétation, SNCF Réseau est en recherche permanente du meilleur équilibre possible entre les impératifs de sécurité et de régularité et tous les enjeux réglementaires de préservation de l'environnement et de la biodiversité et développe, pour ce faire, de nouvelles pratiques d'interventions plus raisonnées sur l'environnement.

Après la présentation des intervenants, Laurence GONTARD, Nicaya Conseil, présente le déroulé de la réunion et invite les participants à exprimer leurs attentes vis-à-vis de celle-ci.

Les participants attendent des informations sur :

- ▶ L'évolution des pratiques de maîtrise de la végétation de SNCF Réseau pour garantir la sécurité des riverains et pour identifier ce qui pourrait être reproduit par les collectivités en matière de gestion des espaces verts ;
- ▶ La manière dont sont traitées les voies ferrées situées à proximité des lieux de bureaux et d'habitations ;
- ▶ Les solutions existantes alternatives aux pesticides que sont les sulfonilurées afin de protéger le sol vivant et la biodiversité et aux désherbants chimiques pour les traitements localisés de dévitalisation des repousses dans les abords ;
- ▶ Les actions engagées en faveur du développement de la nature en ville et de la préservation, voire l'amélioration des corridors écologiques.

4. Rappel du cadre EGALIM et des enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation (slides 10 à 19)

Sandrine RABASEDA, Responsable du Pôle Environnement et Développement Durable de la Direction Territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur, partage l'enjeu national que représente la maîtrise de la végétation, inscrite dans les engagements de développement durable de l'entreprise qui vise à agir en faveur de la transition écologique, à adapter l'infrastructure au changement climatique et à limiter l'empreinte écologique. Elle explique que la prise en compte de cet enjeu s'est traduite notamment par l'abandon du glyphosate et une évolution des modes opératoires de l'entreprise pour une prise en compte renforcée de la biodiversité (slide 10).

Christophe KARLIN, de la Direction de la concertation, rappelle le cadre EGALIM, la méthode de co-construction de la charte d'engagements de SNCF Réseau en 2020 et le cadre de la présente réunion, que SNCF Réseau s'est engagé à tenir une fois par an (slide 11).

Baptiste BONZON, de la Direction Technique Nationale à la Direction Générale Industrielle et Ingénierie, présente les enjeux de maîtrise de la végétation, premier poste budgétaire de la maintenance du réseau ferré national. Il évoque notamment l'enjeu lié au respect de la réglementation évolutive, auquel doit répondre SNCF Réseau. Il énonce enfin la complexité de conjuguer maîtrise de la végétation, circulations commerciales et maintenance du réseau, ainsi que les pratiques utilisées, sur les voies et pistes et sur les zones interdites de traitement (slides 12 à 19).

Avant de quitter la réunion, K. TOUATI remercie les participants pour leur présence à cette réunion qui met en avant les injonctions complémentaires auxquelles doit faire face SNCF Réseau pour assurer ses missions régaliennes, tout en préservant l'environnement et la biodiversité. Il souligne que les nouvelles solutions techniques en cours de développement, telles que l'ensemencement choisi, sont porteuses d'espoir.

5. Présentation de l'avancement de la mise en œuvre des engagements

En matière d'information (slides 24 à 26)

C. KARLIN présente l'avancement de la mise en œuvre des engagements en matière d'information, à savoir :

- ▶ La mise à disposition des résidents et des personnes présentes d'un ensemble d'informations sur son site internet ;
- ▶ L'envoi, une fois par an, aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés d'une information sur la mise à disposition des programmes de traitement.

En matière de protection des personnes (slides 29 à 48)

B. BONZON présente l'avancement de la mise en œuvre des engagements en matière de protection (slides 29 à 37), à savoir :

- ▶ L'arrêt de l'utilisation du glyphosate à partir de 2022, ayant impliqué son remplacement par l'acide pélargonique, en association avec des antigerminatifs de synthèse utilisé depuis environ 15 ans. Le désherbage est pratiqué sur 2 campagnes de traitement par an ;
- ▶ L'investissement dans un matériel performant permettant de cibler les traitements par détection de la végétation présente sur les voies et pistes ;
- ▶ Le développement de techniques alternatives, avec la recherche de solutions industrielles généralisables, aujourd'hui non encore satisfaisantes, et de solutions d'appoint non généralisables sur tous les types de voies.

Julien MAYJONNADE, spécialiste maîtrise de la végétation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présente l'expérimentation sur l'ensemencement choisi, réalisée en milieu urbain, sur le site ferroviaire de Cannes-Marchandises, dans l'objectif de lutter contre l'Inule visqueuse, espèce invasive qui masque les appareils de signalisation situés au sol et cause des problématiques pour le cheminement des agents sur les voies et les entrevoies. Il explique que les premiers résultats, bien qu'encourageants, devront être confirmés d'ici 18 mois pour envisager un déploiement de cette solution sur d'autres sites. (slide 38)

B. BONZON présente d'autres solutions d'appoint mises en œuvre en par SNCF Réseau (slides 39 & 40), à savoir :

- ▶ La pose de géotextiles, testée notamment sur la zone de triage d'Ambérieu pour lutter contre les plantes invasives masquant la signalisation ;
- ▶ L'utilisation du produit de biocontrôle Ailantex mis au point pour lutter contre l'Ailante.

J. MAYJONNADE développe le programme REEVES (Recherche sur les Espèces Exotiques Végétales Envahissantes), basé sur la concurrence végétale pour réduire le développement des espèces invasives. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette démarche soutenue financièrement par la Région Sud, vise à lutter contre la Canne de Provence, le Mimosa d'hiver et l'Ailante en implantant des espèces végétales locales. Une première phase, menée de 2020 à 2023, en partenariat avec l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie, sera prolongée de 2024 à 2026 en partenariat avec l'INRAE (slide 41), qui réalise le suivi scientifique, à savoir l'analyse des interactions dans le sol au niveau des systèmes racinaires et des interactions liées aux développements des plantes.

S. RABASEDA présente l'éco-pâturage statique ou itinérant, autre solution alternative mise en œuvre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur 4 sites identifiés comme propices, et qui pourrait s'étendre à d'autres secteurs, une convention de partenariat ayant d'ailleurs été signée avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour rechercher des éleveurs intéressés par l'utilisation des emprises ferroviaires (*slide 42*).

B. BONZON présente l'avancement de la mise en œuvre des deux derniers engagements en matière de protection (*slides 44 à 48*), qui portent sur :

- ▶ Le respect des distances de sécurité et des zones de non-traitement qui impliquent plus de 75000 coupures des traitements (ZNT, zones de non-traitement) à l'échelle de l'ensemble du réseau ferré (gestion des coupures réalisée via le couplage de bases de données et de GPS équipant les trains désherbeurs) ;
- ▶ La mise à disposition, sur le site internet de SNCF Réseau, des informations liées aux moyens de réduction des risques d'exposition, présentées sous forme de foire aux questions.

En matière de dialogue et conciliation (*slides 51 & 52*)

C. KARLIN présente l'avancement de la mise en œuvre des engagements en matière de dialogue et de conciliation, à savoir :

- ▶ La communication aux mairies et EPCI concernés des coordonnées d'un contact territorial à qui s'adresser pour poser des questions sur un traitement localisé, via les 13 000 invitations adressées pour les réunions régionales ;
- ▶ La possibilité pour toute personne de poser ses questions ou de réaliser un signalement relatif à l'usage des produits phytopharmaceutiques, via le site internet de SNCF Réseau, avec l'engagement d'une réponse sous un mois ;
- ▶ L'organisation, à l'échelle régionale, d'une réunion annuelle, en présentiel, en distanciel ou en format mixte, avec les acteurs du territoire (élus, associations, institutionnels, ...) pour faciliter les échanges sur l'usage des produits phytopharmaceutiques ;
- ▶ L'organisation de la présente réunion nationale annuelle sur l'application de la charte d'engagements avec les parties prenantes représentatives ;
- ▶ La désignation d'un médiateur interne pour contribuer à la résolution de potentiels conflits : pour l'instant, SNCF Réseau n'a pas eu besoin d'activer ce dispositif.

7. Présentation des perspectives (*slide 55*)

B. BONZON dresse le bilan à date de la sortie du glyphosate, rappelant que SNCF Réseau a toujours refusé l'utilisation de produits dangereux, et présente les perspectives qui consistent à trouver un équilibre pour limiter les risques pour les riverains et la biodiversité d'une part et pour les circulations ferroviaires d'autre part.

8. Échanges sur la mise en œuvre des engagements (*slide 56*)

L. GONTARD invite les participants à partager leur perception de la mise en œuvre des engagements de SNCF Réseau. Les participants expriment à SNCF Réseau :

- ▶ Leurs remerciements pour le travail réalisé pour réduire son utilisation de produits phytopharmaceutiques, au bénéfice des riverains, de la biodiversité et des agents d'entretien ;
- ▶ Leurs félicitations pour son engagement en faveur de la protection de l'environnement ;
- ▶ Leurs encouragements à poursuivre les efforts engagés ;

9. Clôture et suites (*slides 57 & 58*)

L. GONTARD remercie les participants, indique que le support présenté et sa synthèse leur seront transmis et les invite à donner un mot d'appréciation sur la réunion. Les « mots de la fin » des participants sont :

- ▶ Complet
- ▶ Encourageant
- ▶ Engagements

- ▶ Intéressant
- ▶ Bravo